

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2018

Publication : 29/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**Direction de la Solidarité**  
Direction Études, Finances  
et Appuis de la Solidarité  
Service de la Tarification des Établissements

La Directrice Etudes Finances  
et Appuis de la Solidarité

  
Nathalie MAILLOT

Conseil départemental  
**Haut-Rhin** 

DFAS

2018/0126

**ARRETE**

du 21 JUIN 2018

**portant modification de l'arrêté DFAS N°2018/0109 du 11 juin 2018 portant notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation de la dotation globalisée 2018 du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'association « APEI de HIRSINGUE »**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L 314-1 et suivants, R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R 314-204, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** le rapport et la délibération n°CD-2017-5-4-1 du 6 novembre 2017 fixant les grands principes de tarification 2018 pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le rapport et la délibération n°CD-2017-6-4-1 du 8 décembre 2017 du fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2018 ;
- VU** la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'association « APEI de HIRSINGUE » en date du 2 juillet 2013 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'association « APEI de HIRSINGUE » ;
- VU** l'arrêté DFAS N°2018/0109 du 11 juin 2018 portant notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation de la dotation globalisée 2018 du SAVS de l'association « APEI de HIRSINGUE » ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par « APEI de HIRSINGUE » et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R 314-21 et suivants du CASF ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : inchangé

**ARTICLE 2** :

La dotation globalisée du SAVS, versée à l'association « APEI de HIRSINGUE » pour l'année 2018, est fixée à **316 279 €**.

**ARTICLES 3 et 4** : inchangés

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte Klinkert', with a long horizontal stroke extending to the right.

Brigitte KLINKERT